

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



AUDIENCE VILLE CHAMBERY 12 11 15 Compte-rendu

A notre demande, le SNUipp-FSU 73 a été reçu en mairie par Madame Jeandet (adjoite aux affaires scolaires), Madame Saint-Pierre (conseillère municipale déléguée auprès de Mme Jeandet) et Madame Chazal (chef du service éducation), le jeudi 12 novembre.

A noter, une remarque qui interroge, « *les élus ne sont pas chefs de service* ». *Est-ce à dire que le service éducation fonctionne en totale « autarcie » sans comptes à rendre à personne ? Cela ne laisserait pas de nous inquiéter pour la suite.*

POINTS ABORDES PAR LE SNUipp-FSU 73

- **problème des marchés non renouvelés**

SNUipp-FSU 73 : s'il est évident qu'une collectivité telle que la ville de Chambéry a des obligations juridiques en termes de marchés, les dysfonctionnement connus cette année sont du jamais-vu, et ont lourdement impacté le fonctionnement des écoles. L'annulation de la manifestation « Chambéry court », si elle peut sembler anecdotique, illustre ainsi dans quelle situation se trouvent les écoles. Si tout cela est en passe d'être résolu il n'en reste pas moins que les délais pour utiliser les budgets restants sont très courts (fin novembre), ce qui pose d'autres problèmes. Il ne faudrait pas qu'à l'avenir cela se reproduise.

REPNSES : Il y a eu beaucoup de retard dans le renouvellement. Cela s'explique par la surcharge de travail du service éducation, qui manque de moyens humains.

Les écoles ont été prévenues en amont qu'il fallait commander avant le 22-08.

Renouveler un marché est une procédure longue ; une fois qu'il y a eu l'appel d'offres, il faut établir un comparatif de prix de chaque fournisseur. Il faut compter environ 10 jours à temps plein pour le faire, pour 1 lot. Il s'agit de marchés avec 3 lots chacun, c'est donc très long.

Le service éducation savait qu'il n'y arriverait pas ; une proposition a été faite aux directeurs d'écoles de procéder à des achats directement, avec les coopératives scolaires, remboursés par la mairie ultérieurement.

Concernant l'annulation de « Chambéry court » : c'est normalement géré par l'éducation nationale qui s'adresse directement au prestataire pour les transports. Le marché n'étant pas renouvelé, la mairie a demandé toutes les infos à l'éducation nationale afin de faire une « mise en concurrence » (une sorte de mini marché). Le prestataire ne pouvait pas répondre : trop de cars en même temps, et délais trop courts pour s'organiser.

La manifestation est d'ailleurs reportée, et pas annulée. *Les écoles ne répondront pas toutes*

présentes à un cross en mai, et ne recommenceront pas un cycle endurance à cette période. C'est loin d'être satisfaisant.

Il reste un marché en cours de traitement : celui des « activités pédagogiques » (Wesco jusqu'ici). Le service éducation a fait son maximum pour limiter l'impact, mais n'est pas en capacité humaine de gérer.

A la question de report des crédits, cela n'existe pas dans une comptabilité publique. Les budgets de fonctionnement ne sont pas « reportables ». La seule chose à faire est de « jouer » sur les crédits, en faisant des transferts de budget pour les utiliser au mieux (exemple : commander uniquement de la papeterie d'ici fin novembre, puis utiliser les futurs budgets pour faire plutôt des commandes de petit matériel de sport ("activités pédagogiques").

- **absences des élus aux conseils d'écoles / élus en capacité de répondre aux questions touchant au scolaire (membres de la commission vie scolaire)**

SNUipp-FSU 73 : les enseignants des écoles que nous représentons nous ont notamment fait part de leur agacement (voire exaspération) soit de n'avoir personne de la mairie lors des conseils d'écoles, soit d'être face à des élus ne sachant pas répondre aux questions relatives à la « vie scolaire ».

REPONSES : les élus ne peuvent pas faire tous les conseils d'écoles. Ils n'y arrivent pas, mais font ce qu'ils peuvent. Certains élus travaillent, ce n'est pas évident pour eux de se libérer. Dans la mesure du possible, ils préviennent de leur absence. La mairie voudrait « faire entendre aux directeurs » qu'il faudrait qu'ils se mettent d'accord avant de fixer les dates de leurs conseils d'écoles, afin qu'un même élu qui siégeant dans plusieurs puisse en faire le plus possible.

Sur le fait que les enseignants reprochent d'avoir des interlocuteurs de la mairie ne sachant jamais répondre, Mme Jeandet répond que tous les délégués en conseils d'écoles ont une réunion avec elle, et qu'un dossier leur est fourni sur le périscolaire.

La mairie souligne qu'il y a un manque de respect des personnes, car les élus se font très souvent « rentrer dedans » lors des conseils d'écoles, que ce soient pas des parents ou des enseignants ; Ils ne sont pourtant pas des « *punching balls* », mais sont là pour répondre et informer.

Pour être efficace, les élus en conseils d'écoles demandent à avoir l'ordre du jour des conseils d'écoles avant.

A notre remarque sur le fait de s'interroger sur ce problème relationnel propre à la ville de Chambéry, et à la dégradation des relations écoles/mairie, les élus se sont pourtant rapprochés des équipes enseignantes, notamment l'an passé en se rendant dans chaque école pour y manger ; il y a également eu l'an passé plusieurs réunions de travail avec les directeurs(trices), pour voir quelles étaient les demandes et aplanir les problèmes.

- **manque d'interlocuteurs au quotidien, service éducation difficilement joignable, réponses différées dans le temps (trop)**

SNUipp-FSU 73 : autre sujet d'agacement dans les écoles, le fait que les questions restent souvent sans réponse, que le service éducation est impossible à joindre... Certains de nos collègues nous parlent de « mépris », et des enseignants, particulièrement directeurs ou directrices, en poste depuis longtemps à Chambéry, nous disent que « la coupe est pleine ». Les relations entre écoles et mairie se sont détériorées, c'est en tout cas ainsi que c'est ressenti.

REPONSES : manque d'interlocuteurs : OUI. Difficilement joignables : OUI.

A noter que quand le service éducation est en ligne, le téléphone ne sonne jamais occupé. Ils sont difficilement joignables, ce n'est pas faute d'être présents. La mairie (des services jusqu'aux élus) est consciente du manque de moyens humains, et du manque de moyens tout courts. Ils travaillent à la mise en place d'outils pour faciliter la communication. Par exemple, en ce moment, Mme Chazal travaille avec Nathalie Ratel sur un outil de suivi des demandes de matériel et de mobilier. La gestion de tout, et l'informatisation du service, sont très lourds.

Ils ont demandé l'assistance d'un cabinet spécialisé, qui a réalisé un audit du service éducation, et va ensuite apporter une aide, et réorganiser le service pour une meilleure efficacité. Les postes de travail seront revus, le service entièrement reconfiguré. Cela se fera « pas à pas », avec pour objectif d'être « au plus près des attentes ».

- **problématique du périscolaire :**

SNUipp-FSU 73 : tout ce qui a trait au périscolaire impacte les écoles, les équipes enseignantes. De fait, les familles se tournent en premier lieu vers les enseignants, directeurs(trices) en particulier, quand elles sont confrontées à des difficultés sur les temps périscolaires. Les 1ers conseils d'écoles se sont tenus, et ce dossier a été un « gros morceau ». Les oreilles de la mairie ont dû siffler, tant les mécontentements et les griefs sont grands sur cette question. Personne ne comprend la rigidité du système.

REPONSES : le service n'était pas informatisé jusqu'en 2014. C'est un problème qui concerne la mairie, et ne devrait pas rejaillir sur les écoles. C'est toutefois pour eux une bonne chose d'avoir le logiciel, utilisé dans toutes les grosses collectivités.

C'est la mise en place des rythmes qui les a "mis dedans", c'est un « gros chantier » non terminé. Ils n'ont eu aucun soutien ni accompagnement de la part de l'éducation nationale, que ce soit au niveau national ou local. La proposition de libérer un après-midi ayant été rejetée, il faut réussir à mettre en place les activités le soir.

Ils nous rejoignent sur le constat, mais ce n'est pas de la mauvaise volonté de leur part.

Pour les DOP, c'est mis en place avec les personnels municipaux. En janvier, les associations pourront intervenir.

Il y a pour le moment un DOP dans chaque école élémentaire, et de l'éveil sportif en maternelle, animé par les éducateurs sportifs de la ville. L'objectif est d'étoffer et faire tourner.

Il y a un travail à faire avec certains « services », comme par exemple la galerie Eurêka, pour « *les faire sortir de chez eux* ».

Recruter des coordonnateurs et des référents n'a pas été simple. C'est compliqué pour tous.

La communication, « c'est compliqué », et de leur propre aveu ils ne sont « pas bons ».

- **manque d'informations, désorganisation, difficultés multiples pour les familles, manque de souplesse pour les inscriptions/désinscriptions**

REPONSES : la démarche d'informatisation du service en même temps que la gestion du périscolaire et notamment suite à la mise en place des nouveaux « rythmes scolaires » est une démarche lourde, et pas aboutie. C'est toutefois pour eux une bonne chose d'avoir ce logiciel, utilisé dans toutes les grosses collectivités. Le service éducation a fonctionné longtemps sans outil, et sans outil informatique en particulier.

A notre remarque sur le fait que le logiciel a éloigné la mairie des usagers, et créé des délais spectaculaires, incompréhensibles, il est répondu que la gestion était jusqu'ici « conviviale » mais pas sécurisante. Le service éducation était incapable de savoir combien d'enfants étaient inscrits au périscolaire, combien étaient présents... C'était le flou artistique, et la mairie était dans l'irrégularité totale question responsabilité.

Désormais, cela est réglé, mais ils ont une contrainte de temps parce que beaucoup de choses se font encore par papier. Il y a donc un délai entre la gestion papier des modifications des inscriptions, à enregistrer, puis redistribuer aux coordonnateurs ; et ces derniers ont besoin d'avoir des listes à un temps donné dans la semaine.

Deux choses devraient bientôt faciliter les procédures :

- la mise en place de « l'espace familles » en janvier. Les modifications se feront en ligne. Dans un premier temps, il faudra toutefois toujours le faire le mardi précédent pour la semaine suivante. Ce portail est actuellement testé auprès de 20 familles, de tous milieux sociaux, qui sont accompagnées.
- la 2ème étape : il y aura un pointage mobile. Au lieu de listes papier, les coordonnateurs seront équipés de tablettes, permettant des mises à jour immédiates. Il sera ainsi possible d'arriver à un délai de 24h pour les modifications.

Nous serions ainsi dans une phase transitoire...

Il n'y avait même pas de conventionnement entre la ville et les directeurs(trices) d'écoles, ce qui a été modifié cette année.

Concernant les enfants non inscrits au périscolaire qui restent parfois « sur les bras », la mairie a écrit aux coordonnateurs, référents et directeurs d'écoles informant de la procédure :

1. appeler les parents

2. appeler le service éducation
3. garder l'enfant (un enfant n'est pas mis dehors, et ce sera régularisé après).

- **baisse de la fréquentation des études surveillées, regretté par les enseignants**

REPNSES : les études ne font pas partie des activités faisant désormais partie des TAP. Ce dispositif n'aurait pas dû être maintenu, mais la mairie a fait le choix inverse, sans vouloir opposer études et TAP. Selon les écoles, il ne peut pas être dit qu'il y a une chute de l'accueil des enfants en étude surveillée. Un point chiffré sera effectué.

Globalement, il n'y a pas de baisse des enfants inscrits au temps périscolaire.

- **questions de responsabilités :**

- **en cas d'accident sur temps périscolaire ; question de l'accompagnement en cas de départ d'un enfant avec les pompiers**

REPNSES : si un accident se déroule sur le temps périscolaire, et que cela nécessite l'intervention des pompiers, un encadrant reste jusqu'à leur arrivée. En revanche, le service éducation ne peut imposer au personnel municipal d'accompagner l'enfant, ce que demandent souvent les pompiers.

Nous avons éclairci les choses : les enseignants n'ont pas non plus à accompagner un enfant accidenté, quand bien même les pompiers le réclament. En ce sens, le règlement départemental des écoles publiques est très clair : « En cas de transport, l'élève est sous la responsabilité du service d'urgence. », (point 1.7.1, page 10).

Pour nous, la question se pose de la formation des encadrants en cas d'accident, ne serait-ce que pour prodiguer des soins élémentaires (exemple d'une encadrante ayant mis du coton hydrophile sur une plaie). A noter que le service éducation a un budget pharmacie.

- **problématique du restaurant scolaire : quand il n'y a pas de restauration**

SNUipp-FSU 73 : ce temps est un service public facultatif proposé par la mairie. Ce qui relève de son organisation incombe donc à la ville (sécurité, information, etc). Ainsi, en cas d'annulation de la restauration scolaire, c'est à la ville d'en assurer l'information auprès des familles. La responsabilité ne doit pas incomber aux équipes enseignantes.

REPNSES : *Cette réponse n'a pas été d'une clarté éblouissante.* L'annulation du service de restauration scolaire peut être décidée quand il y a un appel à la grève concernant les agents (*à noter que, souvent, il s'agit d'appels à la grève qui concerne dans le même temps les enseignants*). Les agents territoriaux n'ont pas à faire connaître leur intention de faire grève à l'avance (*il n'y a pas de service minimum, tandis que nous enseignants sommes contraints de nous déclarer 48h avant une grève, procédure que le SNUipp boycotte*).

Sauf un cas cette année où la mairie n'était pas au courant d'un appel à la grève, ce qui a été compliqué à gérer, ils font au mieux pour tenter d'anticiper ; pour ce qui est de prévenir les familles, la mairie propose généralement un mot tout prêt à leur faire passer, et fait un affichage dans les écoles. *Le fonctionnement actuel leur semble donc normal et plutôt efficient, compte-*

tenu qu'ils ne peuvent décider de fermer la cantine que la veille dans le cas d'un mouvement de grève. Dans la mesure du possible, s'il reste des enfants dans une école où la cantine n'est pas assurée, la mairie les oriente vers le restaurant scolaire le plus proche. Si malgré tout des parents, de manière délibérée, ne récupèrent pas leurs enfants à midi, il n'existe aucune solution satisfaisante, à part rappeler leurs responsabilités aux familles...

- **restructuration des écoles, fermetures et/ou regroupements envisagés ; (à mettre en parallèle avec la nécessité de travaux dans les écoles, état des bâtiments inquiétant, insalubrité dans certains cas)**

SNUipp-FSU 73 : *il est beaucoup question dans les écoles de la possible fermeture des écoles maternelles Pablo Neruda, Grenouillère et Combes, sur les Hauts de Chambéry, ainsi que de Waldeck Rousseau. Qu'en est-il exactement ?*

REPONSES : 36 écoles, c'est un coût d'entretien énorme. Certaines écoles sont des passoires, elles sont « énergivores ». sans compter que dans le cas de petites écoles (3 classes notamment), cela les met en difficulté pour organiser le périscolaire (« mobiliser » 1 ATSEM pour 4 enfants, par exemple, quand il en manque ailleurs, c'est compliqué, de même qu'organiser et proposer des TAP pour aussi peu d'élèves).

OUI, la mairie voudrait bien procéder à des regroupements. Mais où mettre les enfants ? La mairie ne veut pas « compliquer la vie des familles ».

Pour le moment, il n'y a pas de solution. « Construire un énorme groupe scolaire à Chy le Haut » ? restructurer des écoles pour les agrandir ? La mairie n'en a pas les moyens. A titre d'exemple, sur l'école Vert-Bois, cela nécessiterait 1,2 millions d'euros. Sans compter que les travaux entraînent d'autres travaux...

Il n'y a pas de fermeture d'école prévue pour le moment, mais peut-être pour dans les 2 ou 3 ans à venir. Ce sera discuté avec les intéressés le moment venu.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une « réflexion sur les écoles ». « L'idéal » pour la ville serait déjà de n'avoir que des groupes scolaires (pas de maternelles « isolées » envoyant les élèves dans plusieurs élémentaires).

Sur Chambéry le Haut toujours, la sectorisation scolaire est à revoir, suite aux déconstructions et reconstructions.

Pour le moment, un diagnostic a été fait sur la place disponible, les travaux à faire etc, mais la ville ne peut pas aller plus loin pour le moment.

Concernant l'école Waldeck Rousseau, « pressentie » pour devenir un nouvel internat pour le lycée Vaugelas, une réunion s'est tenue récemment avec l'école, la mairie et la Région : cela ne se fera pas. (Ou alors, il faudrait que la Région leur paye une école).

Pour le SNUipp-FSU Savoie, Sarah Hamoudi-Wilkowsky et Jean-Michel Roche